



F : Facilement inflammable



Xi : Irritant

**Producteur**

ITW Spraytec  
5 bis, rue Retrou  
F-92600 Asnières sur Seine France  
Tel : 01.40.80.32.32 - Fax : 01.40.80.32.30  
infofds@itwpc.com

**1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE**

<b>Nom commercial</b>	: <b>BLOCJELT ROUGE</b>
Identification du produit	: Liquide.
Type de produit	: Vernis.
Identification de la société	: Voir producteur.
* N° de téléphone en cas d'urgence	: INRS : +33.(0)1.45.42.59.59

**2 IDENTIFICATION DES DANGERS**

Phrases relatives aux dangers	: Facilement inflammable. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
Mode d'exposition dominant	: Inhalation. Contact avec la peau et les yeux.
Symptômes liés à l'utilisation	
- Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'inhalation de vapeurs peut irriter les voies respiratoires.
- Contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- Contact avec les yeux	: Peut causer une irritation des yeux. Rougeurs, douleur.
- Ingestion	: L'ingestion d'une petite quantité de ce produit peut présenter un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

**3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

\* Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Nom de la substance	Contenance (%)	No CAS / No CE / Numéro index	Symbole(s)	Phrase(s) R
<u>Acétate de n-butyle</u>	: 30 à 40 %	123-86-4 / 204-658-1 / 607-025-00-1		10-66-67
<u>Acétate d'éthyle</u>	: 30 à 40 %	141-78-6 / 205-500-4 / 607-022-00-5	F Xi	11-36-66-67
<u>Nitrocellulose</u>	: 5 à 10 %	9004-70-0 / 239-069-9 / -----	F Xi	11-36/37/38
<u>2-Propanol</u>	: 2 à 5 %	67-63-0 / 200-661-7 / 603-117-00-0	F Xi	11-36-67

**4 PREMIERS SECOURS**

Premiers secours	
- Inhalation	: En cas de malaise par suite d'exposition, transporter immédiatement la victime à l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène.
- Contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse.
- Contact avec les yeux	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue. Consulter d'urgence un médecin si la douleur, les clignotements, le larmoiement ou la rougeur persistent.
- Ingestion	: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 2
	Edition révisée n° : 3
ISO 9001 version 2008	Date : 26/4/2010
<b>BLOCJELT ROUGE</b>	Remplace la fiche : 23/9/2008
	<b>006967</b> www.lisam.com

## 5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Classe d'inflammabilité	: Facilement inflammable.
Risques spécifiques	: Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables.
Prévention	: Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Les résidus secs restent facilement inflammables (contiennent de la nitrocellulose).
Moyens d'extinction	
- Agents d'extinction appropriés	: Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Mousse.
- Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
Protection contre l'incendie	: Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. A proximité immédiate d'un feu, utiliser un appareil respiratoire autonome.
Procédures spéciales	: Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. La décomposition thermique génère : Fumées toxiques. Ne pas respirer les vapeurs.

## 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	: Ecarter toute source d'ignition. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Ne pas respirer les vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Voir Rubrique 8. -7.
Précautions pour l'environnement	: Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Méthodes de nettoyage	: Ecarter toute source d'ignition. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Sable. ... Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

## 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Général	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Eloigner le personnel superflu.
Précautions lors du maniement et de l'entreposage	: Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Les résidus restent facilement inflammables (contiennent de la nitrocellulose). Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Mesures techniques de protection	: Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Plus lourdes que l'air, les vapeurs peuvent parcourir une grande distance au ras du sol jusqu'à leur source avant de s'enflammer ou détoner. Ne manipuler que si la ventilation permet de maintenir les taux d'exposition dans les limites prescrites par les normes de sécurité.
Stockage	: Conserver dans des conteneurs hermétiquement clos et correctement ventilés, à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues.
Manipulation	: Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir Rubrique 8.

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle	
- Protection respiratoire	: En cas de risque de production excessive de vapeurs, porter un masque adéquat.
- Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
- Protection de la peau	: Si le contact avec la peau ou une contamination des vêtements est possible, porter



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 3
	Edition révisée n° : 3
ISO 9001 version 2008	Date : 26/4/2010
<b>BLOCJELT ROUGE</b>	Remplace la fiche : 23/9/2008
	<b>006967</b> www.lisam.com

## 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)

	des vêtements de protection.
- Protection des yeux	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide.
- Ingestion	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Hygiène industrielle	: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition. Eviter le contact avec la peau. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.
Limites d'exposition professionnelle	: Acétate de n-butyle : VLE (ppm) : 200 Acétate de n-butyle : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 710 Acétate de n-butyle : VME (ppm) : 150 Acétate de n-butyle : VLE (mg/m <sup>3</sup> ) : 940 Acétate d'éthyle : VME (ppm) : 400 Acétate d'éthyle : VME (mg/m <sup>3</sup> ) : 1400 2-Propanol : VLE (ppm) : 400 2-Propanol : VLE (mg/m <sup>3</sup> ) : 980

## 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique à 20 °C	: Liquide.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: Solvant.
Point d'ébullition [°C]	: > 77
Densité	: 0.95-1.05 (20°C)
Solubilité dans	: Solvant.
Point d'éclair [°C]	: < 21

## 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Produits de décomposition dangereux	: Aucun(es) dans des conditions normales. La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.
Réactions dangereuses	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Propriétés dangereuses	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Matières à éviter	: Acides forts. Bases fortes. Oxydants forts. Métaux alcalins. Fluor (F).
Conditions à éviter	: Chaleur. Rayons directs du soleil.

## 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations toxicologiques	: Aucune donnée disponible.
Toxicité aiguë	: Aucune donnée disponible.
Toxicité chronique	
- Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Maux de tête.
- Cutanée	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'exposition répétée au produit peut provoquer son absorption par la peau.
- Oculaire	: Irritant pour les yeux.
- Ingestion	: Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Sensibilisation	: Peut entraîner une sensibilisation. (présence possible dans les pigments, sous forme de métaux, de sels et/ou d'oxydes, d'aluminium, barium, calcium, cobalt, chrome, cuivre, fer, magnésium, titane).

**12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Information relative aux effets écologiques : Toxique pour la vie aquatique.

**13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

Généralités : Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

**14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Shipping name : UN1263 PEINTURES / MATIÈRES APPARENTÉES AUX PEINTURES, 3, II  
No ONU : 1263  
I.D. n° : 33  
Transport terrestre  
ADR/RID : Classe : 3  
Groupe d'emballage : II  
- Etiquetage ADR



Transport par mer  
- Code IMO-IMDG : Classe 3  
- IMDG-Pollution marine : Non.  
Transport aérien  
- IATA - Classe ou division : Classe 3  
- Etiquette IATA : Flamm. Liquid.

**15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

- Symbole(s)



: Xi : Irritant

F : Facilement inflammable

- Phrase(s) R

: R11 : Facilement inflammable.

R36 : Irritant pour les yeux.

R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

- Phrase(s) S

: S2 : Conserver hors de portée des enfants.

S9 : Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

S16 : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S27 : Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

S33 : Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils de sécurité

: Utiliser ce produit uniquement pour les applications auxquelles il est destiné.

France

: Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du code du travail.

Tableau n°84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.



<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Page : 5
	Edition révisée n° : 3
ISO 9001 version 2008	Date : 26/4/2010
<b>BLOCJELT ROUGE</b>	Remplace la fiche : 23/9/2008
	<b>006967</b> www.lisam.com

## 16 AUTRES INFORMATIONS

Utilisations recommandées & restrictions : Voir fiche technique pour des informations détaillées.

Texte des Phrases R du § 3 : R10 : Inflammable.  
R11 : Facilement inflammable.  
R36 : Irritant pour les yeux.  
R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.  
R66 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

\* Autres données : Révision - Voir : \*

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

**DENEGATION DE RESPONSABILITE** Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

**Fin du document**